**La notion de phrase**

***La phrase*** : il existe de nombreuses définitions de « phrase » et le terme reçoit bien des acceptions différentes à l’intérieur même du domaine linguistique : les critères de délimitation et d’identification varient et le statut de la phrase comme unité de description et d’analyse paraît parfois incertain que celui du « mot ».

Sans doute est ce que se mêlent ici, à des aspects proprement linguistiques, des facteurs psychologiques, logiques et socioculturels. Ces derniers n’étant pas les moins importants. Il peut alors être tentant de faire de la phrase comme l’impliquant Saussure, une unité non de la langue mais de la parole.

Voici les approches et les critères qui illustrent bien les définitions de la phrase :

1. En grammaire traditionnelle : Segment de chaîne considéré intuitivement comme complet du point de vue du « sens » et délimité :

* A l’oral, par des pauses importantes de la voix encadrant une unité mélodique caractéristique.
* A l’écrit, par une ponctuation forte (points ou tirets).

Remarque : les critères qui fondent cette définition (sémantique et phonétique graphique) sont aussi imprécis l’un que l’autre.

1. En logique : décalque, au plan du langage, de la proposition logique aristotélicienne qui comprend : un sujet ou thème (ce sur quoi on parle) ; et un prédicat (ce qu’on en dit). « Le sujet et le prédicat peuvent être combinés en un seul mot ». **Sapir.** Exemple : en latin dico : je dis

Remarque : cette définition rend difficilement compte des mots – phrases : Oui, bonjour, etc.

1. Bloomfield et Benveniste : Segment qui se suffit à lui –même, qui bénéficie de l’indépendance syntaxique. Constituée d’éléments discrets, la phrase n’est pas elle- même constituant d’un constitué plus large. Elle est le niveau supérieur limite de l’analyse en constituants immédiats, de même que le morphème (constituant ultime) est le niveau inférieur limite.

Remarque : cette définition ne tient pas compte des relations entre un élément et l’ensemble de la phrase. Elle montre cependant en particulier Benveniste ; comment la phrase paraît à la charnière entre le fonctionnement de la langue et le fonctionnement du discours.

1. Martinet : Segment de chaîne dont tous les éléments se rattachent à un prédicat ou à plusieurs prédicats coordonnés.

Le prédicat n’est pas défini à priori, mais dégagé par l’analyse : c’est l’élément qu’on ne peut supprimer, sans porter atteinte à l’intégrité du message. La phrase est alors définie fonctionnellement par ses cohérences syntaxiques internes, non par des critères sémantiques ou méthodiques.

1. En grammaire générative : Cf Verso, expression (suite d’éléments) obtenue par concaténation (juxtaposition) des symboles de l’alphabet (éléments discrets qui sont aussi bien les mots d’une langue donnée que des indicateurs de classes animé, non animé) au moyen de règles de ponctuation (règles de réécriture et transformation). La phrase n’est plus ici (comme dans les définitions 3 et 4) un donné qu’on analyse mais une suite l’on construit. In Dictionnaire de didactique des langues R. Galisson et D. Coste ; Ed Hachette, 1976, PP421- 422.